Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-212201487-20260305-D2026_19-DE

Commune de Mérillac
Séance du 5 mars 2026
Délibération n°2026-19

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 5 mars 2026

Le 5 mars 2026, à dix-huit heures trente, le conseil municipal de Mérillac, dûment convoqué le 26 février 2026, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Claude DELAHAYE.

Membres présents (9): Claude DELAHAYE, Anita MEUNIER, Sylvie HUET, Franck LEBAS, Claudine HARIVEL, Annie PERQUIS, Sabine SOQUET, Hervé MORIN, Maryvonne EON LINCOLN.
Membres absents (2): Isabelle GUYOMARD *(pouvoir à Claude DELAHAYE),* Dimitri LERAY*(pouvoir à Anita MEUNIER).*

Le quorum (6) est atteint.

Sylvie HUET est désignée secrétaire de séance.

Délibération n°2026-19. Tarifs de location de la salle polyvalente.

Isabelle GUYOMARD a sollicité par écrit le conseil municipal afin d'envisager la révision des prix de la salle polyvalente à la suite des travaux de modernisation du bâtiment. Les communes voisines qui ont rénové leur salle ont également augmenté les tarifs. Le Maire justifie également cette proposition par le coût de fonctionnement de ce service : les dépenses (énergies, maintenance des équipements, ménage) excèdent en effet les recettes de location. La tendance inflationniste ne fera qu'accroître ce déficit. Par conséquent, un ajustement des tarifs s'imposerait. Les nouvelles conditions tarifaires sont proposées.

	Formule « repas »		**Formule « sans repas »***	
	1er jour	**Jour suivant**	**1er jour**	**Jour suivant**
Mérillacien	240€	110€	100€	50€
Non Mérillacien	300€	150€	150€	75€

**La formule « sans repas » correspond à des assemblées, expositions, spectacles, vins d'honneur, apéritifs déjeunatoires/dînatoires.*

Le conseil municipal prend acte de cette présentation. Aucune décision n'est prise cependant. Il appartiendra à la nouvelle équipe issue des prochaines élections municipales d'en décider.

Acte certifié exécutoire le
Le Maire,
Claude DELAHAYE.

La secrétaire de séance,
Sylvie HUET.